

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 639-2 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Le soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, donne avis aux citoyennes et aux citoyens concernés que le conseil municipal a présenté un avis de motion ainsi que le projet de règlement susmentionné lors de la séance ordinaire du conseil qui s'est déroulée le 27 novembre 2018.

Ce projet de règlement a pour but d'abroger une disposition concernant la clause de népotisme et d'ajouter une disposition concernant les règles d'après-mandat pour certains employés municipaux.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'il a reçu toutes les approbations nécessaires.

L'adoption de ce règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac qui se déroulera le 20 décembre 2018 à 20h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 10^e jour du mois de décembre 2018.



Me Marie-Josée Russo
Greffière